

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/104/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE -
Mise en place d'une expérimentation en matière de petits déjeuners dans certaines écoles communales.

19-34660-DEJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la mise en place d'une expérimentation en matière de petits déjeuners dans certaines écoles communales.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a lancé le dispositif des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires.

D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019, la mesure est généralisée à partir de septembre 2019 à l'ensemble du territoire. Elle est destinée aux écoles situées en zones REP et REP+ ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Cette opération a pour objectif de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et à une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il s'agit également d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

La Ville de Marseille souhaite s'investir dans ce projet en lien étroit avec la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône.

A titre expérimental, ce dispositif sera mis en place dans les classes de moyennes et grandes sections des écoles maternelles, volontaires, situées dans le périmètre des Cités éducatives.

Les petits déjeuners seront gratuits pour les familles et cofinancés par la Ville de Marseille et l'Etat.

Pour mener à bien cette opération il est nécessaire de procéder au lancement de marchés permettant d'atteindre l'objectif évoqué ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe du lancement d'une expérimentation en matière de petits déjeuners dans certaines écoles communales situées dans le périmètre des Cités éducatives et la passation des marchés permettant d'atteindre cet objectif.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille est autorisé à solliciter tous les financements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif précité et à signer toute convention et tout document afférents.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**